

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

\*\*\*\*\*

- Monsieur le Préfet du Département de la Mifi, Autorité de tutelle des Communes;
- Madame et Messieurs les Sous-préfets des Arrondissements de Bafoussam I<sup>er</sup>, II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> ;
- Mesdames et Messieurs les Grands Conseillers de la Communauté Urbaine de Bafoussam ;
- Messieurs les Responsables des Services Déconcentrés de l'Etat ;
- Leurs Majestés, les Chefs Supérieurs
- Chers Collaborateurs ;
- Distingués invités à ce Conseil ;
- Mesdames et Messieurs ;

Le projet de budget de la Communauté Urbaine de Bafoussam au titre de l'exercice 2019 soumis à l'examen et au vote éventuel des Grands Conseillers de la Communauté Urbaine de Bafoussam, a été préparé conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°001885/LC/MINDDEVEL/SG du 10 Octobre 2018 de Monsieur le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local.

Ce budget que le Chef de l'exécutif de communauté à l'honneur de vous soumettre s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 670 000 000 (Deux milliards six cent soixante dix millions) FCFA.**

Comparativement au budget de l'exercice précédent, il connaît une légère baisse d'un montant de 130 000 000 (Cent trente millions) de FCFA, se justifiant par la conjoncture économique défavorable, la baisse du reversement des Impôts communaux et la non application des taux de location des boutiques dans les marchés conformément à la loi portant fiscalité locale.

En matière de recouvrement, pour atteindre les objectifs fixés dans le présent budget, le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam entend compter sur le concours de tous.

Au plan interne, il s'agira de mettre un accent particulier sur l'élargissement de l'Assiette des taxes dont l'émission et le recouvrement relèvent de la compétence de la Communauté Urbaine.

Au plan externe, le Chef de l'exécutif communautaire compte sur l'appui traditionnel des Autorités administratives dont la Tutelle.

Il ne va pas sans dire que la sincérité dans le recouvrement et le reversement des autres impôts et taxes communautaires par les services spécialisés de l'Etat demeure un atout majeur dans l'atteinte de ces objectifs.

La réduction du présent budget par rapport au précédent nous oblige à revoir certaines lignes à la baisse.

Le détail des grandes lignes de recettes soumis à votre examen se présente comme suit :

## I – RECETTES

La concertation entre la Communauté Urbaine de Bafoussam, l'Administration fiscale, les Services déconcentrés de l'Etat et l'appui de la tutelle locale a permis de préparer avec réalisme le présent budget dans le cadre d'un comité.

La mobilisation optimale de toutes les recettes de diverses sources dont nous sommes chargés de l'émission et du recouvrement, reste l'un de nos objectifs majeurs, dans le but de consolider la relance de l'économie et l'améliorer les conditions de vie nos populations.

### Recettes de Fonctionnement :

Il s'agit ici, de l'essentiel des recettes de notre Collectivité qui prend en compte les impôts communaux, les Impôts de péréquation et les taxes communales.

Pour améliorer les sources de recettes dont nous avons la gestion propre, nous avons créé un comité chargé du suivi de recette à mis parcours, pour évaluer l'exécution en cours d'exercice des recouvrements et proposer des solutions pour un recouvrement optimal, en jugulant de ce fait l'évasion fiscale, la fraude et autres fléaux pour garantir la traçabilité, la clarté et la sécurité dans la tenu des documents comptables de référence conformément au régime particulier de la comptabilité publique.

Toujours en matière de recettes de fonctionnement, il convient de relever que l'unicité de caisse voulue en faveur du

régime financier de l'Etat cause un réel problème dans le mécanisme du reversement des impôts communaux par la DGE et la Trésorerie Générale eu égard à leur caractère purement virtuel.

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à la somme de 2 670 000 000 (Deux milliards six cent soixante dix millions) de francs CFA contre 2 800 000 000 (Deux milliards huit cent millions) de francs CFA soit une baisse de 130 000 000 (Cent trente millions) FCFA en valeur absolu relative, soit de 4,64% en valeur relative. Ces recettes prennent en compte les rubriques telles que :

- 7.10 Produits des recettes fiscales et taxes 973 300 000 ;
- 7.11 Centimes additionnels communaux 800 000 000 ;
- 7.12 Taxe de développement local 40 000 000 ;
- 7.13 Produit de taxes communales 336 000 000 ;
- 7.20 Produits de l'exploitation du domaine  
et des services 467 700 000 ;
- 7.70 Autres produits et profits divers 53 000 000 ;
- **Total de :..... 2 670 000 000**

### *b) Recettes d'investissement*

La non possession par notre municipalité des titres de participation, des actions dans les sociétés, des placements financiers ou encore des subventions pour investissement ne nous permet pas d'envisager des prévisions dans ce chapitre. Mais en cas de transfert de crédit par l'Etat du Cameroun., une autorisation spéciale sera initiée et soumise au Conseil en temps opportun.

## II – DEPENSES

Comme au précédent budget, seules les dépenses d'intérêt général feront l'objet d'engagement. Il sera question d'intensification des travaux de la voirie pour permettre l'accès facile dans les lieux publics et les services sociaux de base, tels que les Etablissements scolaires, les hôpitaux, les stades, les lieux de cultes, la construction et la réhabilitation des monuments, l'aménagement des espaces verts, l'entretien et l'assainissement des voies et réseaux.

### A) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont celles nécessaires au bon fonctionnement des services. Elles devront être ramenées aux besoins réels exprimés par les responsables des divers services de notre institution.

La masse salariale reste stabilisée en dessous de 35% des dépenses de fonctionnement respectant les ratios prescrits par les textes.

Des recrutements sont prévus dans le présent budget pour faire face aux difficultés liées au problème de gardiennage des structures de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

Dans ce chapitre, les prévisions se chiffrent à 1 602 000 000 (Un milliard six cent deux millions) Francs CFA contre 1 630 000 000 FCFA, traduisant une baisse de 2 800 000 FCFA en valeur absolu et 1,71% en valeur relative, pour éviter les engagements sans disponibilités financières entraînant les restes à payer.

Comme pour les dépenses de personnel et conformément à la réglementation, 60% des dépenses totales du budget sont réservés aux dépenses de fonctionnement.

Une dotation est prévue pour l'indemnisation des personnes victimes de perte des droits fonciers et/ou de destruction de biens dans le cadre des travaux de construction de la décharge municipale de Bafoussam-Banefo.

En cas de transfert des ressources financières, de subvention ou des dotations une délibération sera prise pour l'intégrer au budget en cours d'exécution.

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement prennent en compte les lignes telles que :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| • 610 Biens et services consommés       | 640 539 945 ;         |
| • 611 transport consommés               | 19 000 000 ;          |
| • 612 autres services consommés         | 221 000 000 ;         |
| • 620 Frais de personnel                | 501 810 055 ;         |
| • 6.3 Impôts et taxes                   | 5 000 000 ;           |
| • 6.4 Frais financiers                  | 1 000 000 ;           |
| • 6.5 Subventions versées               | 69 250 000 ;          |
| • 6.6 Transfert versés                  | 5 500 000 ;           |
| • 6.7 Autres charges et pertes diverses | 138 900 000 ;         |
| • <b>Total :.....</b>                   | <b>1602 000 000 ;</b> |

## **B) Dépenses d'investissement et d'équipement**

Les prévisions des dépenses d'investissement sont conformes aux dispositions de l'article 39 de la loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financ

ier des Collectivités Territoriales Décentralisées, le ratio est resté stabilisé au dessus de 40% tel que prescrit par les lois et règlements.

Les dépenses d'investissement et d'équipement se chiffrent à 1 068 000 000 (Un milliard soixante huit millions) FCFA contre 1 170 000 000 traduisant une baisse de 102 000 000 FCFA en valeur absolu et de 8,71% en valeur relative.

Malgré la faiblesse des finances de notre collectivité, en matière de dépenses d'investissement et d'équipement, la volonté affichée du Chef de l'Exécutif est de réaliser des projets qui à court terme vont changer la physionomie de notre ville.

Conformément aux dispositions du point 7 de la lettre circulaire N°001885 du 10 Octobre 2018, la dotation générale de fonctionnement aux communes d'arrondissement réglementaire à été prévu dans le cadre du présent budget soit 15 000 000 (Quinze millions) de Francs CFA par an et par Commune d'arrondissement.

Le paiement de la dette étant obligatoire, des dotations conséquentes sont portées dans le présent budget. Le plan d'investissement annuel présente l'ensemble des projets à exécuter au cours de cet exercice. L'essentiel des dépenses

d'investissement et d'équipement prennent en compte des chapitres fondamentaux tels que :

- 1.50 Remboursement des emprunts à long et moyen terme 30 000 000 ;
- 1.60 Remboursement des autres dettes à long et moyen terme 20 000 000 ;
- 2.20 Autres immobilisations corporelles 461 337 302 ;
- 2.21 Aménagement et agencement des constructions 35 000 000;
- 2.22 Matériel et mobilier 486 662 698 ;
- 2.23 Acquisition des immobilisations en cours 35 000 000;

Relativement au budget 2019, certaines délibérations sont également soumises à l'examen des Grands Conseillers :

En dehors du projet du budget 2018, certaines délibérations sont également soumises à votre examen et vote. Il s'agit des délibérations suivantes :

1. Délibération portant vote du budget de la Communauté Urbaine de Bafoussam exercice 2019.
2. Portant adoption du Plan d'investissement annuel de la Communauté Urbaine de Bafoussam au titre de l'exercice 2019.
3. Délibération fixant les indemnités et autres avantages alloués au Délégué du Gouvernement et aux Adjoints

au Délégué du Gouvernement auprès de la CUB pour le compte de l'exercice 2019.

4. Délibération accordant les frais d'entretien de la résidence du Délégué du Gouvernement pour le compte le compte de l'exercice 2019.
5. Délibération autorisant le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam à accepter un don des Fonds de Solidarité du Pari Mutuel Urbain Camerounais (PMUC).
6. Délibération autorisant le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam à recruter à certains postes d'emploi.
7. Délibération portant dénomination de certaines rues dans la ville de Bafoussam et réhabilitation de certains héros nationaux.

Voilà Mesdames et Messieurs présentée l'économie du budget de la Communauté Urbaine de Bafoussam pour le compte de l'exercice 2019 ainsi que certaines délibérations y afférentes.

Je vous remercie

Bafoussam, le \_\_\_\_\_

***Le Délégué du Gouvernement,***